



Le Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE) : Un Catalyseur pour renforcer les Objectifs de Développement Durable (ODD) et la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30) au service de l'équité"



© 2024 Forêts et Développement Rural (FODER)

Photos de : ©FODER, CADDE, PAPEL, CedLA 2022-2024

Mise en forme par :

Image de couverture : FODER

Citer ce document : Edouard Essiane, Christelle KOUETCHA, Le Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE) : Un Catalyseur pour renforcer les Objectifs de Développement Durable (ODD) et la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30) au service de l'équité". FODER, Yaoundé 2023

Justin KAMGA, Angeline MODJO, Hervé Joël MOUNPEN

Cette analyse est réalisée par FODER dans le cadre du projet visant à promouvoir la transparence du secteur forestier au Cameroun, à travers la vulgarisation de l'Observation Indépendante (OTP) et la mise en œuvre du Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE). Elle vise à renforcer les Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30) en faveur de l'équité. Cette étude se concentre sur le rôle du SNOIE en tant que catalyseur pour une meilleure gouvernance dans le secteur forestier.

Table des matières

1.		
1.	Introduction	5
2.	L'Observation Indépendante Externe (OIE)	5
3.	Site des observations	7
4.	La déforestation et les ODD	11
6.	Violations de la réglementation et défis de gouvernance dans l'exploitation forestière	14
7.	Impact de l'OIE dans l'atteinte des ODD cibles.	16
	7.1 Contribution de l'OI à l'atteinte des ODD.....	16
	7.2 Contribution de l'observation indépendante (OI) dans l'atteinte de la SND30.....	17
8.	Conclusion	19
	Défis et Perspectives	19

Liste des Abréviations

BNC	Brigade Nationale de Contrôle
BRC	Brigade Régionale de Contrôle
CADDE	Centre Africain pour le Développement Durable et l'Environnement
CED	Centre pour l'Environnement et le Développement
CeDLA	Centre pour le Développement Local et Alternatif
ECODEV	Ecosystèmes et Développement
FDN	Forêts du Domaine National
FDP	Forêts Domaniales Permanentes
FLAG	Field Legality Advisory Group
FODER	Foret et Développement Rural
MINEPDED	Ministère de L'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
NIMF	Normes d'Intervention en Milieu Forestier
ODD	Objectif de Développement Durable
OI	Observation Indépendante
OIE	Observation Indépendante Externe
OSC	Organisation de la Société Civile
OTP-OI CAM	Open Timber Protal
PAMFOR	Programme d'Amélioration de la gouvernance forestière
PAPEL	Programme d'Appui à l'Élevage et à la Préservation de la Biodiversité
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PSPP	Politiques, Stratégies, Projets et Programmes
SND30	Stratégie Nationale de Développement 2030
SNOIE	Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe
TI	Transparency international

1. Introduction

Les Objectifs de Développement Durable (ODD), adoptés en 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, forment un cadre global visant à éradiquer la pauvreté, protéger la planète, et garantir la prospérité pour tous d'ici 2030. Ce programme, composé de 17 objectifs et de 169 cibles spécifiques, repose sur le principe de « *ne laisser personne pour compte* », en s'attaquant simultanément aux dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable. Ils sont un cadre global qui exige une coopération internationale et une bonne gouvernance à tous les niveaux pour être réalisés.

Le programme d'amélioration de la gouvernance forestière (PAMFOR) a pour objectif global de soutenir l'exploitation et l'exportation de bois de manière légale et de contribuer à la restauration du couvert forestier dans certaines zones de transition écologiques. L'objectif spécifique du projet OTP-OI CAM est de contribuer à la promotion de la transparence dans le secteur forestier par la vulgarisation de l'OTP et la mise en œuvre de l'observation indépendante. Le projet met en particulier l'accent sur l'amélioration de la transparence via (i) un mécanisme d'observation indépendante et (ii) la pérennisation d'un portail mettant en ligne les informations du secteur, l'Open Timber Portal (OTP). Le programme qui est une convention entre le Cameroun et l'UE prescrit la prise en compte des ODD 8, 13 et 15 dans sa mise en œuvre. Pour ce qui est du projet OTP-OI CAM, l'un des points clé est la coordination des actions d'OI pour lutter contre l'exploitation illégale des forêts au Cameroun pour la période 2021-2025. La composante de FODER sur la surveillance communautaire des zones d'exploitation s'appuie sur l'approche du système normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE)¹ qui est de réduire le niveau d'exploitation illégale par l'adoption, la vulgarisation et l'application rigoureuse des bonnes pratiques d'exploitation des forêts dans ses zones d'intervention.

2. L'Observation Indépendante Externe (OIE)

L'Observation Indépendante Externe (OIE) émerge comme un mécanisme clé dans le cadre des efforts internationaux pour améliorer la gouvernance forestière, réduire la déforestation et lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, notamment en Afrique centrale. Au Cameroun l'OIE joue un rôle capital dans la gouvernance forestière en fournissant une évaluation indépendante des systèmes d'application des lois forestières. Depuis les années 1990, cette approche a été essentielle pour combattre l'exploitation forestière illégale et améliorer la gouvernance. En fournissant des recommandations basées sur des enquêtes de terrain, l'OIE contribue directement à des actions visant à annuler les titres forestiers illégaux et à promouvoir des pratiques de gestion durable des forêts. En assurant un suivi indépendant des pratiques forestières et en fournissant des recommandations basées sur des enquêtes de terrain, l'OIE soutient directement plusieurs objectifs des ODD, notamment :

¹ <https://oiecameroun.org/systeme-normalise-dobservation-independante-externe/>



ODD 8 : Travail décent et croissance économique — en contribuant à l'amélioration des moyens de subsistance par la promotion d'une exploitation forestière légale et durable.



ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (en tenant compte des accords conclus par la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques)



ODD 15 : Vie terrestre — en protégeant les écosystèmes terrestres, en luttant contre la déforestation, et en encourageant la gestion durable des forêts ;

Les ODD forment un cadre large et général. Ils ont pour but de faire converger et de coordonner les politiques nationales (y compris celles existantes) vers une vision commune de l'humanité. Chaque pays doit donc identifier ses propres priorités et adapter les cibles et les indicateurs aux spécificités locales pour orienter la mise en œuvre du Programme au niveau national. Les ODD s'imposent à la fois comme le baromètre de l'équilibre planétaire qui impose simultanément des stratégies concertées au niveau global (international) et des implications locales effectives (nationales). L'atteinte des ODD n'est envisageable que dans un contexte de bonne gouvernance qui combine à la fois la légitimité des décideurs et l'acceptation et l'appropriation des options consensuelles et partagées de développement par toutes les parties prenantes. Au Cameroun, selon une enquête menée par Greenpeace, Forest Monitor et le Centre pour l'environnement et le développement (CED), l'État perdrait en moyenne 100 milliards de francs CFA chaque année dans le secteur forestier, du fait de l'exploitation illégale (60 milliards pour Global Witness). Toutefois, ce montant ne fait pas la part entre le coût dû à la corruption et celui dû à la fraude classique. Selon Transparency international (TI), il existe trois sources principales de corruption dans la forêt camerounaise : l'exploitation forestière illégale, l'exploitation forestière anarchique et les coupes et sciages traditionnels. La corruption exacerbe les inégalités et réduit les investissements privés au détriment des marchés, des opportunités d'emploi et des économies. La corruption compromet la réponse aux situations d'urgence, entraînant des souffrances inutiles. C'est dans un contexte dominé à la fois par une faible application de la réglementation et de corruption généralisée dans le secteur forêt et environnement au Cameroun que se déploie le SNOIE. L'OIE joue un rôle crucial dans la lutte contre la corruption, l'amélioration de la transparence, ainsi que la détection des crimes forestiers et de l'utilisation illégale des terres. La communauté internationale a reconnu que la lutte contre la corruption est vitale pour maintenir la stabilité et la croissance économiques, assurer la sécurité de la société, protéger les droits humains, réduire la pauvreté, protéger l'environnement pour les générations futures et combattre la criminalité grave et organisée. Compte tenu du caractère mondial des menaces que représente la corruption, ainsi que ses liens avec les objectifs du développement durable, la prévention et la lutte contre la corruption exigent une approche globale et multidisciplinaire, la même approche que celle du SNOIE. Cela implique tous les membres de la société : Les gouvernements, le secteur privé, les médias, les organisations de la société civile et le grand public. Les activités du SNOIE émergent dès lors comme étant parfaitement compatibles avec l'atteinte des ODD 8, 13 et 15 et la SND30. L'analyse de l'équilibre dans l'application des ODD spécifiquement révèle une légère disparité entre ses six dimensions. Ceci est le fait d'un effort d'équilibrage dans les Politiques, Stratégies, Projets et Programmes

(PSPP) sectoriels par les pouvoirs publics. Aucun secteur n'est mis de côté. Par rapport à la moyenne des performances des six (06) dimensions (29%), l'écart maximal est d'environ 6%. Il serait plausible d'affirmer que la marche du Cameroun vers les ODD est équilibrée en dépit des écarts et des contre-performances relevées. La figure 1 ci-dessous présente l'évolution des ODD 8, 13 et 15 par rapport à la moyenne nationale entre 2015 et 2023 au Cameroun.

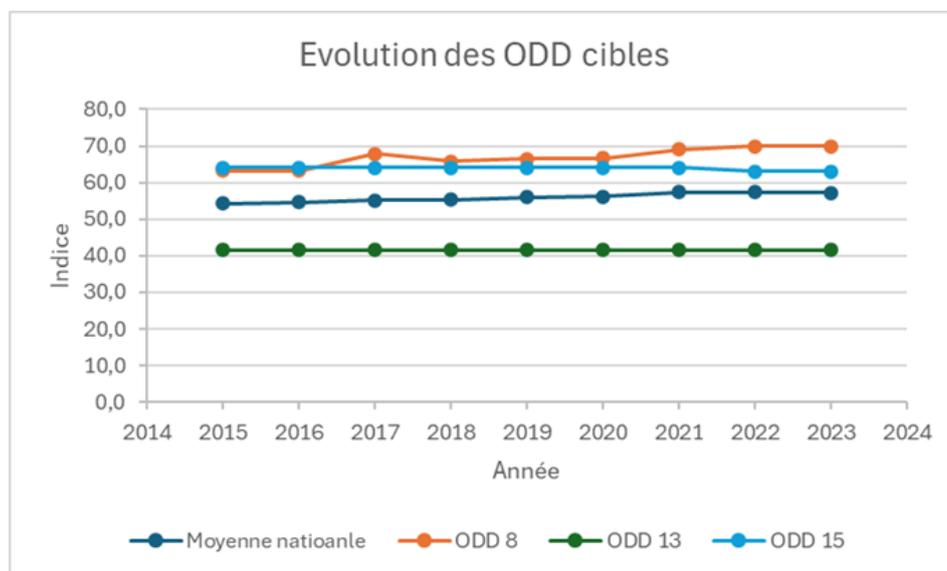
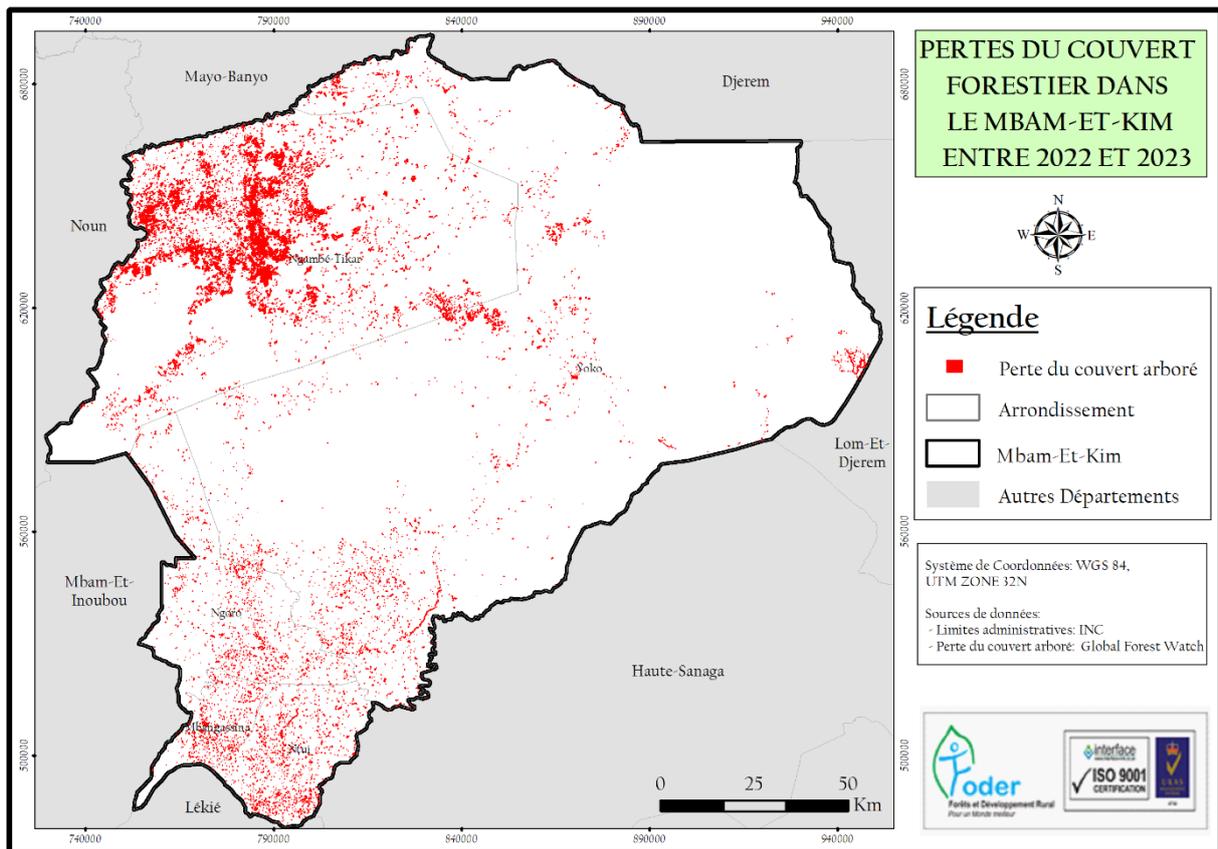


Figure 2 : Evolution des ODD 8 13 et 15 depuis 2015 par rapport à la moyenne nationale.

3. Site des observations

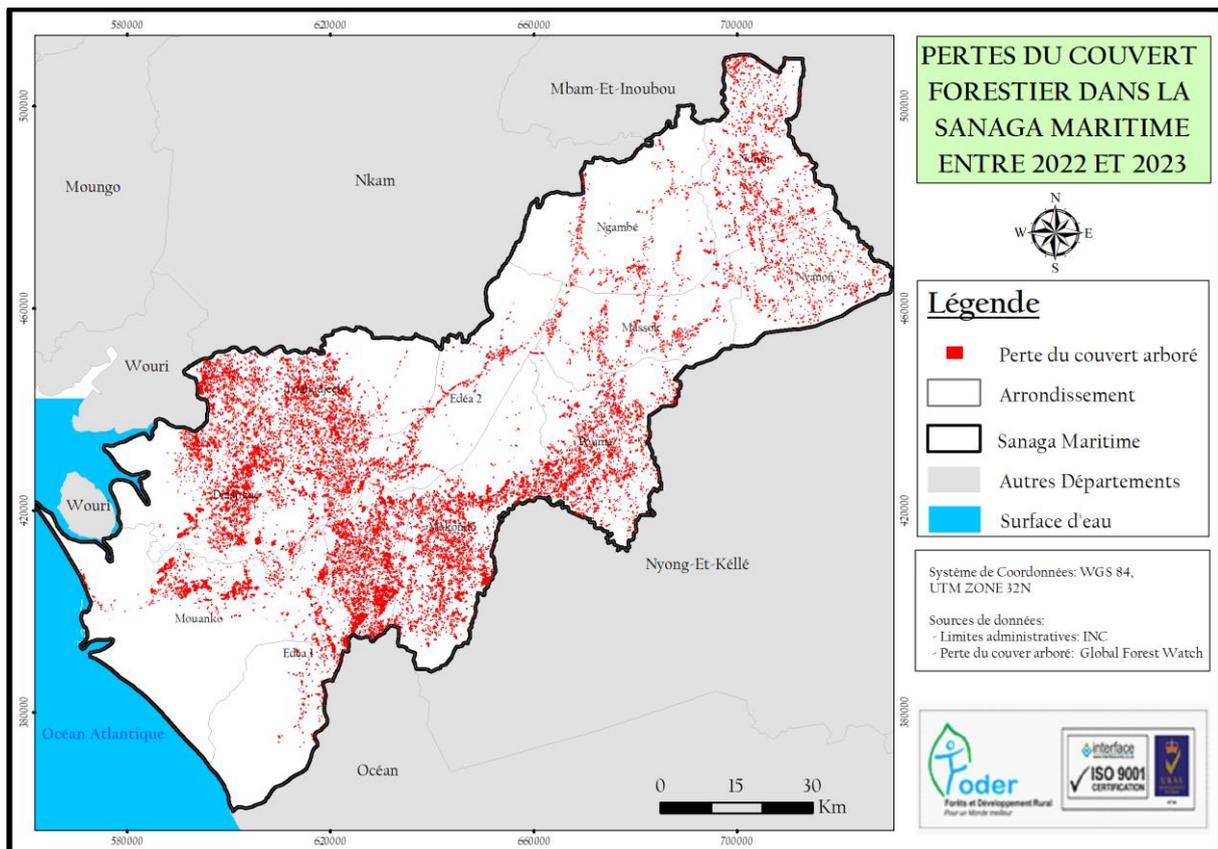
Le SNOIE s'est déployé dans les régions du Centre, littoral, Sud et Est. Le département du Mbam et Kim cible du SNOIE se situe dans la Région du Centre, ce département a été celui qui a été couvert par l'OIE en 2023. La région du Centre fait partie des dix régions du Cameroun. C'est la deuxième plus grande région du pays avec une superficie de 68 953 km², avec environ 5 000 000 habitants pour une densité moyenne de 44,9 hab./km². La Région du Centre est riche en essences forestières et en espèces fauniques qui la prédisposent à l'exploitation forestière, à la chasse organisée et au braconnage. Vue du ciel, du sud vers le nord, la Région du Centre se présente comme une succession de formations végétales diverses. La partie méridionale porte une forêt sempervirente dense humide, semi ombrophile à sterculiacées (dans les Départements du Nyong et Mfoumou, Nyong et So'o et Nyong et Kellé). Dans la partie septentrionale et un peu vers l'Est, on retrouve la forêt semi-décidue dans les zones de la Mefou, Mfoundi, Haute Sanaga et Lekié. La savane arborée et les galeries forestières (dans les vallées des cours d'eau) se rencontrent surtout dans les zones du Mbam et Inoubou et une partie du Mbam et Kim et de la Lekié. Enfin on rencontre la savane arbustive soudano-guinéenne et galeries forestières dans le Nord de la zone (Yoko et Ngambé-Tikar). La carte ci-dessous présente la perte du couvert forestier dans le département du Mbam et Kim pour les années 2022 et 2023.

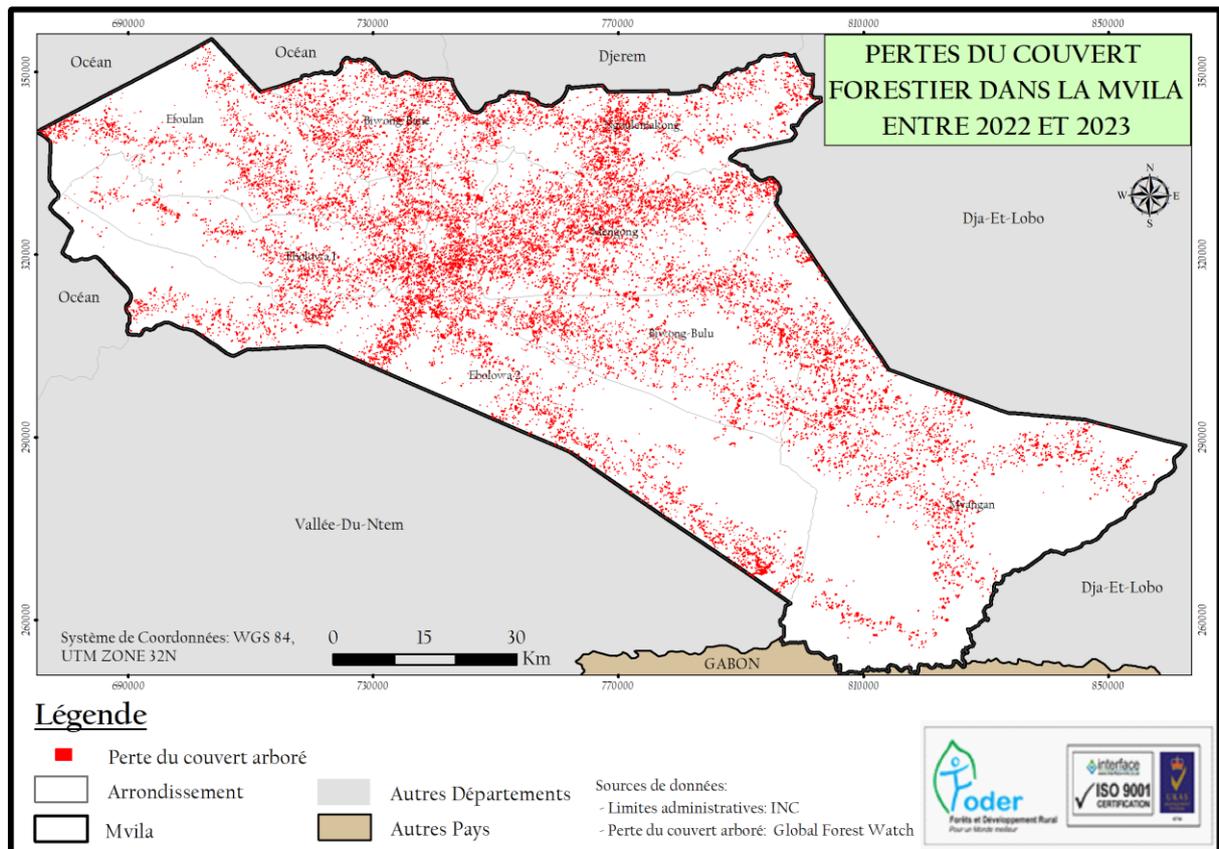
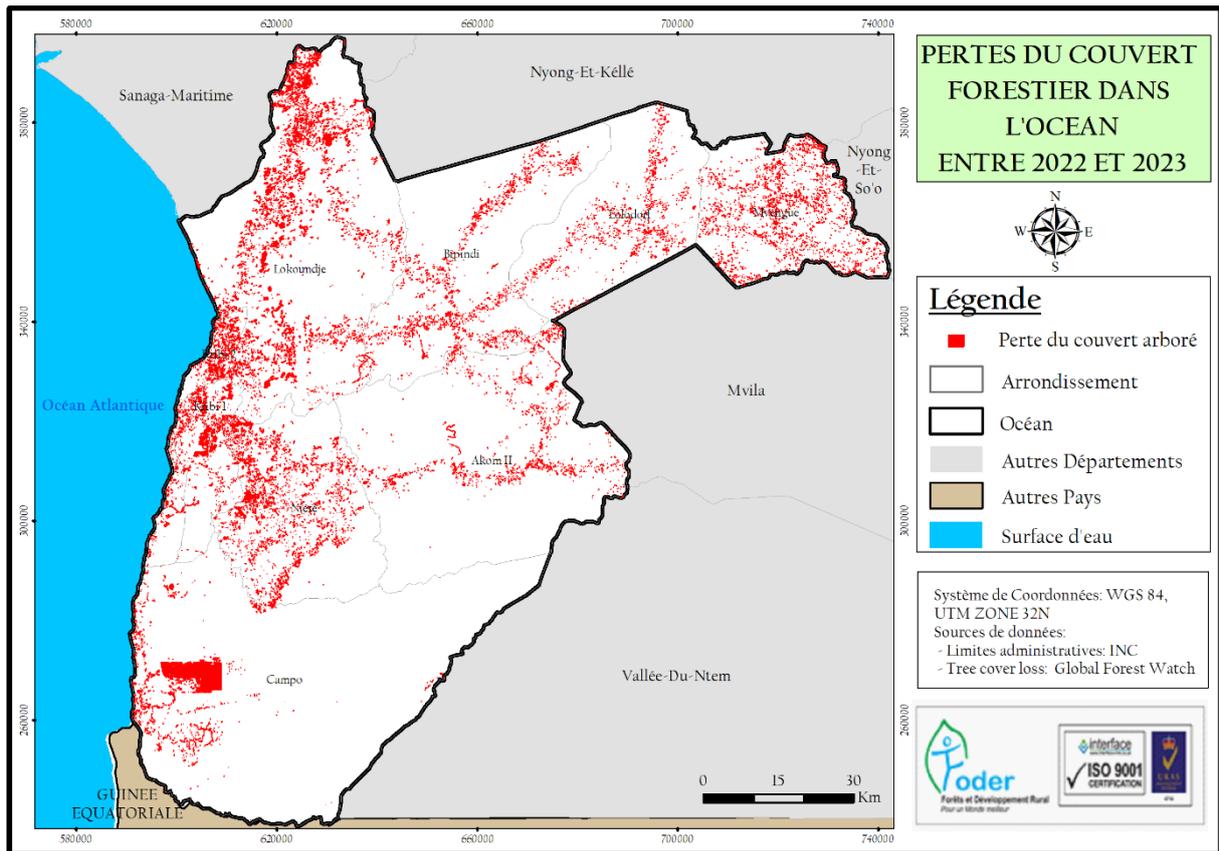


La région du Littoral est l'une des dix régions du Cameroun, située dans le sud-ouest du pays. Son chef-lieu est Douala. La région couvre une superficie de 20 248 2 soit 4,3 % du territoire national. Située à l'ouest du pays, elle est limitrophe de quatre régions camerounaises et des golfes atlantiques de Guinée dont le golfe du Biafra. 20 239 2 abritant plus de 2 202 340 habitants. Superficie : 36 452 km² Population : 3,355 millions (2015). Dans la Région du Littoral, l'OIE est réalisée dans le département de la Sanaga Maritime, précisément dans l'arrondissement de Ngwei, dont la superficie est de 500 km² avec une population de près de 150 000 habitants. Cet arrondissement a été créé par le décret n°2007/11 du 24 avril 2007. Ngwei comprend une forêt qui est une véritable opportunité pour son développement, car elle regorge d'essences très précieuses dont l'exploitation pourrait offrir à la commune d'énormes entrées en termes de recettes communales. Il existe aussi dans l'arrondissement des activités agricoles notamment les plantations de palmier à huile. Les informations de ont été collectées sur les titres forestiers valides et surtout sur ceux en activité dans ces différentes localités et dans le Domaine National.

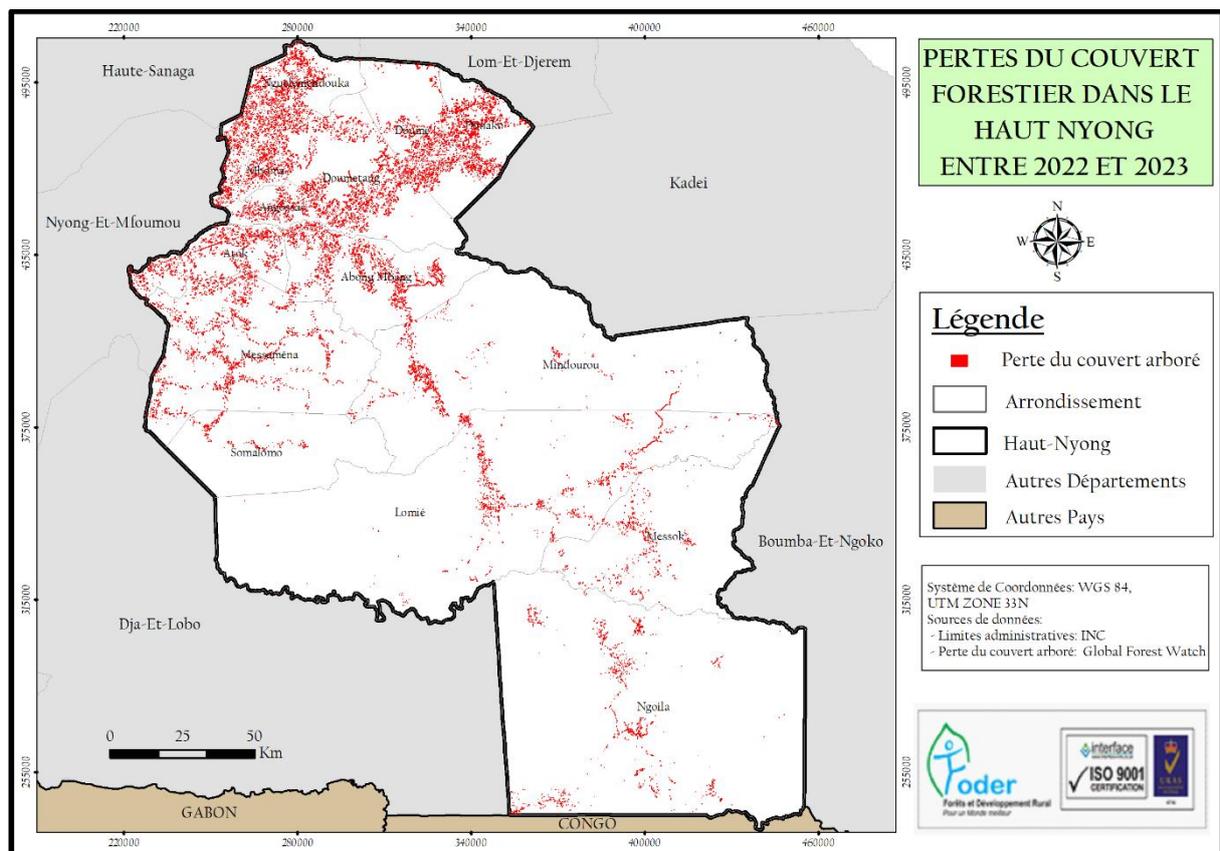
La région du Sud est l'une des dix régions du Cameroun qui s'étend sur la partie méridionale et occidentale du pays frontalière de trois pays d'Afrique centrale, d'ouest en est : la Guinée équatoriale, le Gabon et la République du Congo. Elle a pour chef-lieu la ville de Ebolowa. La région qui se compose de quatre départements couvre une superficie de 47 110 km² et abrite plus de 534 900 habitants en 2001. Sa densité (et donc sa population) a doublé entre les recensements de 1976 et 2005, passant de 6,7 à 13,4 habitants au km². Elle représente 3,6 % de la population totale du Cameroun en 2005. Dans la région du Sud, le département de l'Océan, particulièrement les arrondissements d'Akom 2, de Kribi 1er et 2 et de Lokoundjé sont ceux concernés par l'OIE du SNOIE. Ces arrondissements ont en commun la pratique des activités forestières, à savoir, l'agro-industrie (260 ha de palmeraies industrielles dans

l'arrondissement d'Akom 2), l'exploitation du bois et l'exploitation des produits forestiers non ligneux. Pour ce qui est de l'arrondissement d'Akom 2, il compte environ 25 000 habitants répartis sur une superficie de 2 542 km². Les communes de Bipindi, de Ma'an, d'Ebolowa et de Nyété sont respectivement ses limites du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest. Dans le département de la Mvila, région du Sud, Les missions d'OIE étaient localisées dans les arrondissements de Mvangan, et Ebolowa2. Les cartes ci-dessous présentent les pertes du couvert forestiers dans les départements de la Sanaga maritime, Océan et Mvila pour 2022 et 2023.





La région de l'Est est l'une des dix régions du Cameroun, située dans le Sud-Est du pays. Son chef-lieu est Bertoua. La majorité de son territoire est couvert de forêt de type équatoriale. Elle est bordée par les régions du Sud, de l'Adamaoua et du Centre. La région de l'Est, notamment le département du Haut Nyong, connaît une activité forestière intense (exploitation / transformation). Les PFNL sont abondantes (fruits de moabi, ndjansang, mangues sauvages, rotin, miel sauvage, noisettes, plantes médicinales, etc.). L'arrondissement d'Abong-Mbang est situé à 114 km de la ville de Bertoua et à 226 km de celle Yaoundé. Il s'étend sur une superficie de 11 240 km² avec une population d'environ 30 381 habitants. Toutes ces régions sont confrontées à l'exploitation illégale qui entraîne une déforestation et une dégradation des forêts. La carte ci-dessous présente la perte du couvert forestier pour les années 2022 et 2023.



4. La déforestation et les ODD

Les causes de la déforestation au Cameroun sont multiples (de Wasseige et al., 2009) et incluent l'augmentation de la pression démographique, l'intensification des pratiques agropastorales, l'expansion de l'industrie minière ou encore la multiplication des pratiques illégales. Les forêts pourraient offrir des solutions à plusieurs défis socioéconomiques et environnementaux de dimension planétaire qui se font de plus en plus pressants. Trois solutions font appel aux forêts et aux arbres, étant entendu que, quelles que soient les mesures envisagées, elles auront des implications économiques, sociales et environnementales qu'il faudra traiter de manière globale. Les trois solutions consistent à 1) mettre un terme à la déforestation et préserver les forêts ; 2) remettre en état les terres dégradées et développer l'agroforesterie ; 3) utiliser les forêts de manière durable et créer

des chaînes de valeur vertes. Chacune d’elles nécessite d’intégrer et de concilier les préoccupations environnementales avec les besoins sociétaux et économiques, notamment la reprise et le développement durable ; d’associer les mesures pour exploiter les effets de synergie ; et de réduire les facteurs d’inefficacité pour bâtir un avenir meilleur, plus inclusif, plus résilient et plus durable. Les forêts peuvent offrir une contribution précieuse à la réalisation des ODD à l’échelle mondiale, notamment ceux portant sur la conservation de la biodiversité, les moyens d’existence, la sécurité alimentaire, l’atténuation des risques naturels, et l’atténuation du changement climatique et l’adaptation à ses effets. La poursuite de la déforestation entraînerait des conséquences considérables, qui sont cependant difficiles à estimer en raison d’une série d’incertitudes et de points de basculement, seuils et rétroactions potentiels. Par exemple, les modèles indiquent que le biome amazonien pourrait franchir un point de basculement en cas de déforestation d’une superficie supérieure à 40% de la superficie forestière d’origine, car cela déclencherait une transition vers des écosystèmes de savane. Au Cameroun, grâce aux données collectées par WRI, nous avons essayé d’estimer annuellement les superficies déforestées dans les cinq départements où l’OIE s’est déployée. La **figure 2 ci-dessous présente les superficies déforestées dans les cinq départements cibles de l’OIE en 2022 et 2023.**

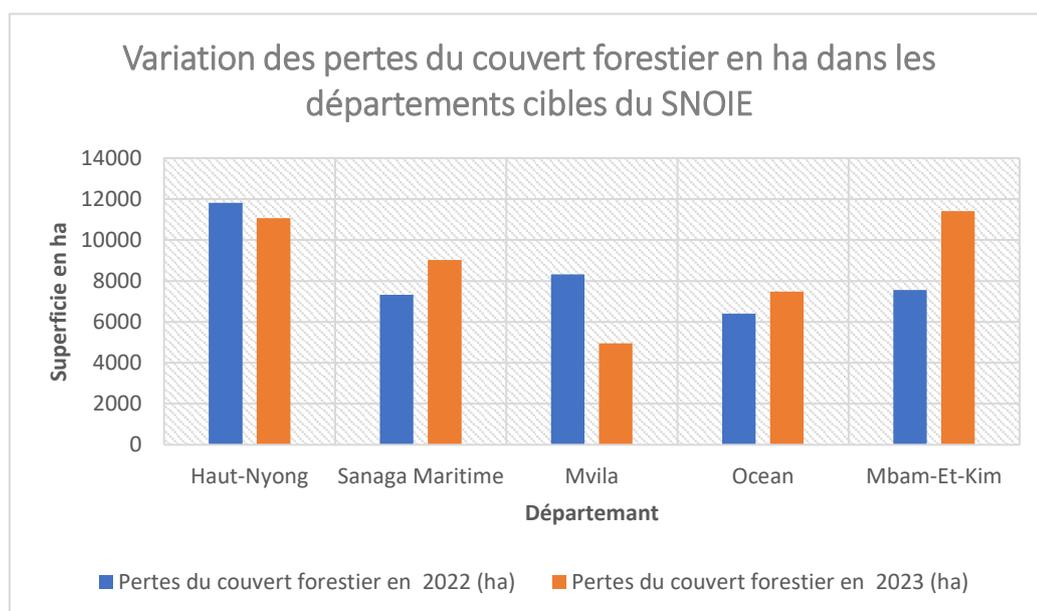


Figure 2 : Variation des pertes du couvert forestier dans les 5 départements où se déploie le SNOIE

5. Résumés des missions du SNOIE dans les 5 départements

De 2022 à 2024, 25 missions d’Observation Indépendante Externe (OIE) ont été menées dans la région du Centre, du Sud, du Littoral et de l’Est suivant les approches du Système Normalisé d’Observation Indépendante Externe (SNOIE) et les rapports transmis à l’administration compétente dans le cadre de la mise en œuvre du Projet OTP -OI CAM. Ces missions ont été déployées avec succès, avec des interventions réalisées dans la région du Centre plus précisément dans le département du Mbam et Kim (Arrondissements de Yoko, et Ngambé-Tikar), dans la région du Littoral précisément le département de la Sanaga maritime (arrondissements de Ngwei et Pouma), dans la région du Sud notamment dans les

départements de l’Océan (arrondissement d’Akom2, Kribi 1^{er} , 2^{ème} et la Lokoundjé) et le département de la Mvila (arrondissements de Biwong-Bulu, Mvangan, Ebolowa 1^{er} et 2^{ème}), dans la région de l’Est précisément dans le département du Haut-Nyong (arrondissements de Messamena, Abong Mbang et Mindourou). Les résultats de ces missions ont été consignés dans les rapports détaillés transmis au ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF). Certains de ces rapports ayant également relevés des faits infractionnels liés au non-respect des normes environnementales ont été transmis au ministère de l’Environnement, de la protection de la nature et du développement durable (MINEPDED).

Les rapports transmis aux administrations compétentes ont suscité des actions officielles prises par ces dernières en réponse aux recommandations formulées dans les rapports d’OIE. Ces actions sont :

- 16 missions de vérification des agents de la Brigade Régionale de Contrôle (BRC) du Centre, Sud, Est et Littoral
- 01 mission de contrôle de la délégation départementale du MINEPDED du Sud
- 15 saisies effectuées et 02 convocations administratives dressées à l'encontre des contrevenants.
- 04 missions contentieux ouverts à l’encontre des sociétés² forestières contrevenantes.

L’histogramme ci-dessous recapitule les variations des actions initiées par les administrations compétentes

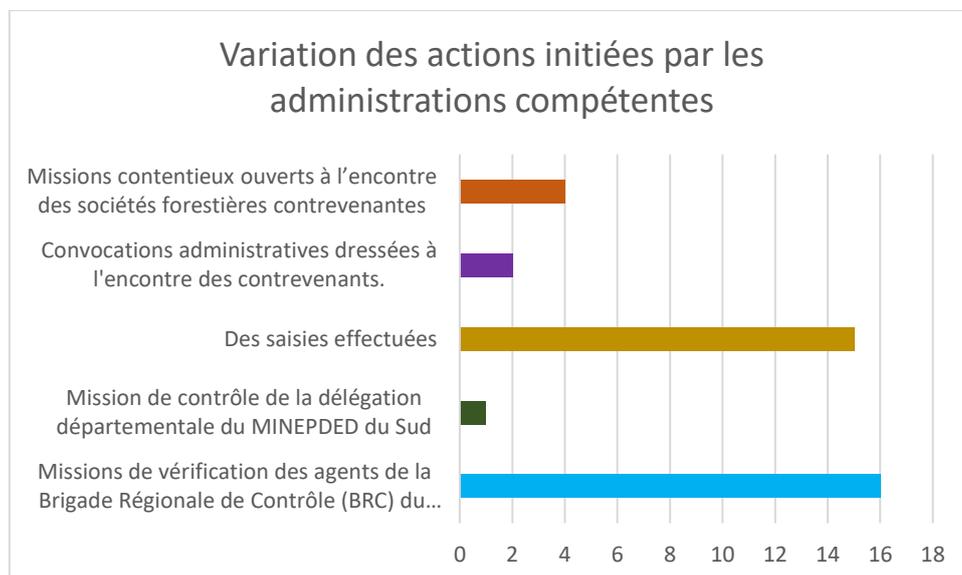


Figure 3 : Variation des actions initiées par les administrations compétentes

Les missions d’OI réalisées ont été menées par des OSCs membres du SNOIE notamment, Ecosystèmes et Développement (ECODEV), Programme d’Appui à l’Elevage et à la Préservation de la Biodiversité (PAPEL), CeDLA (Centre pour le Développement Local et Alternatif), CADDE (Centre

Africain pour le Développement Durable et l'Environnement) et Forêts et Développement Rural (FODER). Elles ont été rendues possibles grâce à l'appui financier de l'Union européenne dans le cadre du programme PAMFOR³. Les faits d'illégalités au cours des missions d'OI ont été observés dans les Forêts du Domaine Nationale (FDN), les Ventes de coupe et les Unités Forestières d'Aménagements (UFA).

Les résultats des missions d'Observation Indépendante Externe (OIE), menées dans les régions de l'Est, du Centre, du Sud et du Littoral, offrent une perspective détaillée sur la contribution directe de ces activités à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans ces zones. À travers ces interventions, des actions concrètes ont été mises en œuvre, telles que des vérifications officielles, des saisies, et l'ouverture de contentieux, visant à renforcer la gouvernance forestière et à lutter contre l'exploitation illégale.

Les ODD 8 et 15 sont en situation critique pour le Cameroun en 2023, tandis que l'ODD 13 reste modérément préoccupant, probablement en raison du couvert forestier résiduel du pays, qui contribue encore à la lutte contre les changements climatiques. Toutefois, l'arsenal juridique existant, comprenant lois et règlements, ainsi que la définition des objectifs, ne suffisent pas à garantir une gouvernance efficace. La vision portée par la politique forestière, bien qu'adoptée par les responsables de l'administration, doit être partagée avec l'ensemble des parties prenantes et orienter la prise de décision.

De plus, les principes de bonne gouvernance, fondés sur des valeurs universelles, doivent être systématiquement intégrés et pris en compte dans tous les processus décisionnels. Ces deux éléments – une vision partagée et l'application rigoureuse des principes de bonne gouvernance – apparaissent comme les maillons manquants pour aligner tous les acteurs vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030.

L'Observation Indépendante Externe (OIE) offre un exemple prometteur de plateforme de dialogue inclusif, réunissant les différentes catégories d'acteurs de la filière forestière. Ce modèle pourrait non seulement contribuer à l'atteinte des ODD, mais aussi à la réalisation des objectifs de la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30).

Dans la suite de ce document, il sera présenté les résultats détaillés de ces missions par région, en soulignant les principaux faits marquants et les impacts observés sur le travail décent et la croissance économique (ODD 8), la lutte contre les changements climatiques (ODD 13), ainsi que la vie terrestre (ODD 15). Ces résultats seront accompagnés des réponses des autorités compétentes et des mesures prises à la suite des rapports d'OIE, illustrant ainsi comment ces efforts contribuent de manière tangible à l'atteinte des ODD dans ces régions du Cameroun.

6. Violations de la réglementation et défis de gouvernance dans l'exploitation forestière

Malgré la banalisation des violations de la réglementation forestière, l'Observation Indépendante Externe (OIE) mise en œuvre au Cameroun continue de révéler les

³ Ce projet est le fruit d'une collaboration entre plusieurs partenaires, dont FLAG (Field Legality Advisory Group), le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), ainsi que le World Resources Institute (WRI)

conséquences néfastes de telles pratiques. Les infractions signalées dans les alertes mentionnées sont diverses et comprennent :

- L'exploitation forestière au-delà des limites du titre légalement attribué ;
- Le non-respect des normes techniques d'exploitation ;
- L'exploitation non autorisée dans une forêt du domaine national ;
- L'exploitation par vente de coupe au-delà des limites du titre dans une forêt domaniale ;
- Le non-respect des Normes d'Intervention en Milieu Forestier (NIMF) ;
- L'obstruction d'un cours d'eau et l'abandon d'une chaîne de bulldozer dans une piste d'exploitation, en violation des normes environnementales.

Cette diversité d'infractions met en lumière la multiplicité des intérêts des contrevenants, dont le seul objectif est l'accès à la ressource forestière, souvent au mépris des lois, de la planification, et des principes de bonne gouvernance. Dans un système où la corruption est répandue, les garde-fous réglementaires deviennent inefficaces et ne permettent plus de ralentir les ardeurs des acteurs.

Les illégalités observées sont également variées, allant des abus liés aux déclarations d'utilité publique à l'utilisation de certificats de vente publique fictifs, en passant par l'attribution multiple de permis dans une même localité et l'utilisation de faux noms et titres de propriété. Les missions d'OIE conduites par les Organisations de la Société Civile (OSC), selon les approches du SNOIE entre 2022 et 2024, montrent clairement que nombre d'acteurs ne tiennent aucunement compte du respect de la réglementation.

L'expression récurrente dans ces rapports d'OIE est "**exploitation non autorisée**". Le non-respect de la réglementation et l'absence d'appropriation collective des options de développement font obstacle à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Parmi les pratiques observées, on peut citer :

- L'exploitation au-delà des zones légalement autorisées ;
- L'exploitation illégale dans les forêts du domaine national ;
- L'intervention d'individus ou d'entreprises non agréées à la profession d'exploitant forestier ;
- La coupe de bois d'œuvre sous-diamètre dans des titres valides ;
- Le marquage illégal des souches et des grumes dans des zones non autorisées ;
- Le sciage de bois débité sans autorisation spécifique préalable du MINFOF et du propriétaire du titre.

Ces exemples illustrent clairement que les acteurs concernés ne partagent ni les objectifs de développement sous-tendant les lois ni la volonté de respecter ces cadres. La persistance de telles violations montre que les principes fondamentaux de la réglementation forestière ne sont pas intégrés par les mis en cause, compromettant ainsi les efforts de gouvernance et de durabilité.

7. Impact de l'OIE dans l'atteinte des ODD cibles.

7.1 Contribution de l'OI à l'atteinte des ODD

L'OIE, en documentant les infractions forestières dans les quatre régions, joue un rôle clé dans l'atteinte des ODD 8, 13 et 15 en révélant les pratiques illégales, en quantifiant les pertes économiques et environnementales, et en sensibilisant les parties prenantes à l'importance de la durabilité dans la gestion des ressources forestières.



Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Le secteur forestier camerounais, bien qu'important, n'a pas atteint son plein potentiel : il ne contribue actuellement qu'à hauteur de 3,8 % au PIB et ne représente que 45 000 emplois. Malgré l'abondance de ressources forestières, le Cameroun a du mal à maximiser les revenus du secteur. La croissance du PIB réel du Cameroun est estimée à 4 % pour 2024 et devrait atteindre en moyenne 4,5 % sur la période 2025-2027, grâce à l'amélioration de l'approvisionnement énergétique et à l'augmentation des investissements publics. Pour ce qui est de l'ODD 8, l'indicateur ici consiste à maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national. L'OIE a contribué à l'ODD 8 en mettant en lumière des pratiques d'exploitation forestière illégale, qui ont causé des pertes financières importantes pour l'État du Cameroun, estimées à **324 315 457FCFA**⁴. Les infractions relevées, telles que l'exploitation non autorisée dans les Forêts du Domaine National (FDN), l'exploitation par vente de coupe dans les Forêts Domaniales Permanentes (FDP), et les fraudes documentaires, révèlent une mal gouvernance empêchant une gestion durable des ressources forestières. Grâce aux alertes et aux rapports de l'OIE, ces pertes ont été quantifiées, et des recommandations ont été formulées pour améliorer la coordination des activités et orienter les pratiques forestières vers une gestion durable. Le travail de l'OIE contribue à sensibiliser les autorités et les acteurs locaux sur la nécessité de pratiques plus responsables pour garantir une croissance économique soutenue et durable.



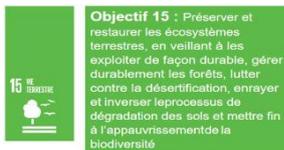
Objectif 13 : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

L'exploitation forestière au Cameroun se fait au détriment du climat, de l'environnement, de la biodiversité, des populations agroforestières et provoque des conséquences humaines importantes (inondations, sécheresses, pollution hydrique, épidémies, accidents de la route. Pour ce qui est de l'ODD 13, l'indicateur ici consiste à renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques. L'OIE a identifié plusieurs infractions dans les départements cibles, telles que l'exploitation non autorisée dans les FDN, le non-respect des Normes d'Intervention en Milieu Forestier (NIMF), la coupe sous-diamètre et l'obstruction de cours d'eau. Ces pratiques illégales nuisent à la capacité des forêts à jouer leur rôle dans la régulation du climat. En documentant ces infractions, l'OIE a exposé des actions qui contribuent à la déforestation et à la dégradation des écosystèmes, augmentant

⁴ Pour l'estimation des pertes financières des billes de bois abandonnées la formule suivante a été utilisée : $PF = vFOB \times Vtb$
PF= Perte Financière estimée vFOB= Valeur FOB moyenne (en fonction de la zone) ; Vtb= total volume de bois cubé (en fonction de la région concernée par la mission).

ainsi les émissions de gaz à effet de serre. Grâce aux données collectées, des actions peuvent être entreprises pour améliorer la gestion des forêts et lutter contre les changements climatiques. L'OIE contribue ainsi à renforcer les efforts pour préserver les forêts en tant que puits de carbone essentiels à la lutte contre le réchauffement climatique.



ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, et enrayer la dégradation des sols

Le Cameroun s'est engagé dans la mouvance mondiale de la restauration des paysages forestiers (RPF). Lesdits engagements internationaux se sont traduits par la mise en place d'une Stratégie nationale et par diverses actions de terrain. Cependant, on observe que les dynamiques d'actions en faveur de la RPF en cours au Cameroun sont fragmentées et éparses, et à cela s'ajoutent de nombreux défis techniques, opérationnels, de gouvernance et de disponibilité en ressources financières et matérielle qui ne permettent pas d'apprécier sur la base d'indicateurs fiables ce qui se fait. Pour ce qui est de l'ODD 15, l'indicateur ici est le pourcentage de superficies forestières terrestre du Cameroun. Par exemple en 2017, les forêts occupaient 47% de la superficie du territoire. L'OIE a joué un rôle crucial dans la préservation des écosystèmes forestiers en documentant des infractions telles que l'exploitation illégale dans les FDN, le non-respect des NIMF, et la fraude sur les documents d'exploitation. Grâce aux données collectées par WRI, nous avons estimé la perte du couvert forestier dans les cinq départements cibles à 41416,395 ha en 2022 et 43929,501 ha en 2023. Ces données et ces infractions mettent en péril la durabilité des écosystèmes forestiers, entraînant une dégradation des sols et une perte de biodiversité. La mise à la surface de ces pratiques illégales et ses indicateurs sont de nature à inverser ces tendances. L'OIE qui fournit en grande partie ces informations permet de sensibiliser et même de tirer la sonnette d'alarme auprès des acteurs locaux sur les dangers liés à la déforestation et l'importance de la gestion durable des forêts pour enrayer la désertification et protéger les ressources naturelles. Grâce à ces observations, des efforts peuvent être entrepris pour limiter la dégradation des écosystèmes et encourager des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

7.2 Contribution de l'observation indépendante (OI) dans l'atteinte de la SND30

Les orientations de la stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 (SND30) qui couvre la décennie 2020-2030 s'articulent autour des objectifs formulés dans ce cadre de référence. Cette Vision qui ambitionne de faire du Cameroun « *un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité* » intègre quatre objectifs généraux à savoir : (i) réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ; (ii) devenir un pays à revenu intermédiaire ; (iii) atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé ; et (iv) renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique. Pour maintenir le cap d'émergence à l'horizon 2035, la SND30 ambitionne de procéder à la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales afin de favoriser un développement endogène, inclusif tout en préservant les chances des générations futures. Le cap étant de faire du pays, un Nouveau Pays Industrialisé, les efforts seront articulés autour de la stratégie d'industrialisation, qui constitue donc le centre d'intérêt de la présente stratégie nationale. A cet effet, elle met en perspective un cadre d'objectifs stratégiques articulé avec des cibles comme suit :

- Mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays. Il sera question : (i) de porter le taux de croissance annuel de 4,6% à 8,1% en moyenne sur la période 2020-2030 ; (ii) de porter la croissance du secteur secondaire (hors pétrole) à plus de 8% en moyenne ; (iii) de ramener le déficit de la balance commerciale de 8,8% du PIB en 2018 à moins de 3% en 2030. Cet objectif de la SND30 est le même que celui de l'ODD 8. L'indicateur ici consiste à la maintenance d'un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national. L'OIE a contribué à l'ODD 8 et à cet objectif de la SND30 en mettant en lumière des pratiques d'exploitation forestière illégale, qui ont causé des pertes financières importantes pour l'État du Cameroun. Grâce aux alertes et aux rapports de l'OIE, ces pertes ont été quantifiées, et des recommandations ont été formulées pour améliorer la coordination des activités et orienter les pratiques d'exploitation forestière vers une gestion durable, permettant ainsi à l'OIE de servir d'indicateur pour l'atteinte de cet objectif de la SND30.
- Renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif. Il s'agira d'atteindre cet objectif de la SND30 et celui de l'ODD 13, 14 et 15 avec leurs cibles contextualisées. Pour cet objectif de la SND30, l'indicateur ici est le renforcement de la résilience et l'adaptation face aux aléas climatiques, dans tous les pays. L'OIE a identifié plusieurs infractions dans les départements cibles, telles que l'exploitation non autorisée dans les FDN, le non-respect des Normes d'Intervention en Milieu Forestier (NIMF), la coupe sous-diamètre et l'obstruction de cours d'eau. Ces pratiques illégales nuisent à la capacité des forêts à jouer leur rôle dans la régulation du climat. En documentant ces infractions, l'OIE a exposé des actions qui contribuent à la déforestation et à la dégradation des écosystèmes, augmentant ainsi les émissions de gaz à effet de serre. La mise en surface de ces manquements permet aux différents PSPP d'adapter leurs activités dans le sens de rendre les victimes plus résilientes et ajuster/corriger les activités pour l'atteinte de cet objectif de la SND30. Dans cette perspective, l'OIE contribue à l'atteinte de cet objectif de la SND30.

Dans la stratégie de croissance et de l'emploi, les objectifs du Gouvernement ont consisté à réduire de manière générale la portion du secteur informel dans l'activité économique nationale. Dans la SND30, la politique de promotion de l'emploi dans les grandes entreprises visera principalement à : (i) consolider les emplois déjà existants et inciter à la création d'emplois nouveaux et qualifiés, notamment par le biais de la commande publique, de la fiscalité et des programmes de mise à niveau des entreprises (et de leurs personnels). Ces indicateurs vont permettre de mesurer les avancées vers l'atteinte de l'ODD 8. La SND30 dans ce sous-secteur forêts-environnement vise notamment à favoriser : (i) la valorisation des ressources forestières et fauniques ; (ii) la promotion de nouvelles essences ; (iii) la structuration du marché intérieur du bois en vue d'assurer un meilleur approvisionnement des industries locales de transformation du bois ; (iv) la mise en exploitation progressive des forêts communales et l'entrée en exploitation des forêts communautaires. Ce sous-secteur devrait donc connaître une croissance moyenne de 4,5% par an entre 2021 et 2030. Ces indicateurs permettront de mesurer les avancées vers l'atteinte de l'ODD 13 et 15.

8. Conclusion

L'Observation Indépendante Externe (OIE) dans son déploiement sur le terrain génère des informations et même des indicateurs qui permettent d'évaluer les avancées vers l'atteinte des ODD 8, 13 et 15. Ce qui démontre à souhait, le rôle fondamental de ce processus dans la promotion de la gestion durable des forêts, la protection des écosystèmes, et la lutte contre l'exploitation forestière illégale au Cameroun. En s'appuyant sur le Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE), l'OIE a non seulement contribué à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre les changements climatiques, mais a également permis la création d'emplois au niveau communautaire, apportant ainsi une réponse significative des ODD dans les régions ciblées. Les actions de l'OIE ont joué un rôle clé dans le rétablissement des équilibres écologiques, en plus de renforcer les revenus et les droits des travailleurs des communautés locales. Par ailleurs, l'OIE pendant son déploiement sur le terrain notamment lors de la collecte des données, donne la parole à toutes les catégories d'acteurs permettant ainsi aux populations marginales et groupes vulnérables de donner leurs avis sur la gestion de leurs terroirs (partage des ressources, relations intercommunautaires et même leurs opinions sur l'avenir de la communauté). Leurs différentes positions sont par la suite prises en compte lors de l'analyse et la recherche des solutions aux problèmes communautaires au même titre que celles du reste des acteurs, chose inimaginable sans l'approche du SNOIE et qui favorise l'égalité et l'équité. Vu sur cet angle et compte tenu des principaux objectifs de l'OIE qui sont non seulement de renforcer la gouvernance forestière et de garantir l'utilisation durable des ressources en dénonçant les pratiques illégales ou présumées telles sur la base de des données factuelles. L'OIE Améliore ainsi la conscience personnelle : Les pratiques d'auto-observations qui sont des passerelles vers une conscience personnelle accrue. En observant nos pensées, nos émotions et nos comportements sans jugement, nous nous lançons dans un voyage de découverte de soi, la prise en compte des impacts de nos activités sur l'environnement tant physique que social qui conduisent vers l'objectif ultime des ODD et la SND30 c'est-à-dire un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs qui est le développement durable.

Défis et Perspectives

Cependant, malgré ces contributions significatives, des défis majeurs demeurent. La mauvaise gouvernance, la corruption, et les insuffisances structurelles dans l'application des lois freinent les progrès vers l'atteinte des ODD. La perte financière pour l'État, estimée à plus de 300 millions de FCFA dans les différentes régions entre 2022 et 2023, souligne l'urgence de renforcer les mécanismes de suivi et de sanction des activités illégales.

Il est donc impératif d'améliorer la coordination entre les parties prenantes, qu'il s'agisse des autorités nationales, des organisations de la société civile ou des communautés locales. Une coopération renforcée, des réformes structurelles et une volonté politique accrue seront nécessaires pour surmonter ces obstacles et atteindre les objectifs fixés pour 2030.

En somme, bien que l'OIE ait déjà un impact significatif sur la gestion des ressources naturelles et le développement durable, l'optimisation de son efficacité passe par une gouvernance plus transparente et une application rigoureuse des lois.